

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 07 DECEMBRE 2009

Le sept décembre deux mille neuf, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le trois décembre deux mille neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M. EVRARD Dominique, Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, MM BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, Mme SCHAEVERBEKE Dominique, M. DUPUIS Alain, Mmes JUST Christelle, ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique, MM. DELECOLLE François, BONNECHERE François, Mme BLANGER Corinne.

Etait absent excusé : M. SEVRETTE Pascal.

Secrétaire de séance : Mme. Dominique SCHAEVERBEKE.

Compte rendu affiché le 11 décembre 2009.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 02 NOVEMBRE 2009.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

RETRAIT DE LA DELEGATION DU TROISIEME ADJOINT.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a décidé de mettre fin à la délégation de Marie ADT, troisième adjoint, qui consistait à suivre les locations de la salle des fêtes. Il précise que les conditions actuelles de ces locations ne sont pas satisfaisantes. Plusieurs d'entre elles se sont mal terminées, avec des dégradations de la salle et l'une d'elles s'est soldée par des dégâts à des biens privés aux alentours. Cette dernière fait l'objet d'un contentieux et débouchera probablement sur la condamnation de la commune.

Marie ADT estime qu'elle a assuré sa mission consciencieusement.

Monsieur le Maire précise que le retrait de délégation prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

MAINTIEN DU POSTE DE TROISIEME ADJOINT.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 07/12/2009 portant retrait de délégation.

Suite au retrait le 07/12/2009 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Madame Marie ADT adjointe au Maire par arrêté du 15 mars 2008 dans les domaines de la gestion du foyer communal, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le Maire a retiré des délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Marie ADT dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (par vote à bulletins secrets dont 9 pour, 3 non, 2 blancs et 1 abstention) de maintenir Madame Marie ADT dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLEES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier à la secrétaire de mairie la gestion des locations de la salle des fêtes, ainsi qu'une participation à l'accueil de la bibliothèque municipale, pour un total de 3 heures par semaine.

Ses horaires passeraient ainsi de 24 à 27 heures par semaine à partir du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'heures travaillées de la secrétaire de mairie à 27 heures par semaine.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'Amiens Métropole va faire réaliser en février 2010 des travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la rue d'Amiens. Ces travaux consistent à collecter les eaux aux endroits où elles débordent et à les acheminer par des canalisations jusqu'à des puits d'infiltration. Ils portent, d'une part sur le carrefour avec la rue de Vers, d'autre part, sur le carrefour avec la rue de Saint Fuscien.

TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire invite Dominique EVRARD à présenter l'avancement du dossier relatif aux aménagements envisagés sur le plan de la sécurité routière.

Dominique EVRARD rappelle que les techniciens d'Amiens Métropole ont présenté des esquisses des aménagements de voirie qui pourraient permettre de maîtriser la circulation routière dans la commune. Ces propositions ont été examinées lors de la réunion de la commission « environnement » du mardi 17 novembre.

Parmi les travaux proposés, la commission se propose de retenir :

- Rue d'Hébécourt : le marquage au sol des zones de stationnement en alternance et un réaménagement des arrêts de bus.
- Rue de Sains : la création d'un trottoir côté numéros impairs. (La nécessité de solliciter Amiens Métropole pour trouver une solution aux problèmes d'eaux pluviales au niveau du lotissement a été évoquée à nouveau lors de la réunion)
- Rue de Saint Sauflieu : le marquage au sol des zones de stationnement en alternance.
- Rue d'Amiens : le marquage au sol des zones de stationnement.
- Rue du château : la mise de la rue en sens unique (sens à définir).

Aucune décision n'a été prise. La commission se réunira à nouveau le 13 janvier 2010 à 19 heures pour affiner ses orientations. En revanche, la commission a convenu que les travaux plus lourds et onéreux proposés par les techniciens d'Amiens Métropole (ralentisseurs, remaniement des bordures,) n'étaient pas d'actualité.

QUESTIONS DIVERSES.

- François BONNECHERE introduit une discussion sur la réunion qui s'est tenue le 23 novembre dernier à Amiens et lors de laquelle la commission « jeunes » rencontrait Lucien FONTAINE, représentant Amiens Métropole. Lucien FONTAINE a informé la commission des multiples actions mises en place par Amiens Métropole à l'attention des jeunes, actions dont l'un des points communs est la recherche d'une mixité des publics participants. Il a également annoncé l'ouverture prochaine d'un lieu de rassemblement au château de Dury. Des animations multiples y seront organisées, avec l'appui de 4 animateurs et d'un coordonnateur. Ce dernier sera associé à une réunion d'information que Lucien FONTAINE se propose d'organiser en mairie de Rumigny.

- Dominique EVRARD propose une réunion de la commission « communication » au sujet du prochain bulletin municipal, le 18 décembre à 18h30.

- Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 17 janvier.

- Véronique DUQUESNE annonce l'installation des nouvelles décorations lumineuses achetées cette année.